

DÉPARTEMENT
NIEVRE
CANTON
COSNE-COURS-SUR-LOIRE
COMMUNE
COSNE-COURS-SUR-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DP / 2024 / 05 / 203

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

14 mai 2024

**CIRCULATION
Et
STATIONNEMENT**

Rue Jean Jaurès

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
et notamment ses articles L 2212-2, L 2 213-1 et suivants,

VU la demande de travaux Rue Jean Jaurès, qui sera réalisée
par l'Entreprise SAUR TLE SBPB – 9 Rue Pierre de
Coubertin – 71106 CHALON SUR SAONE,

CONSIDERANT que ces travaux ne peuvent se réaliser,
sans modification des dispositions actuelles,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité du
chantier, ainsi que celle du public.

A R R E T E

ARTICLE 01 : Du lundi 27 mai 2024 au mercredi 29 mai 2024, l'entreprise SAUR TLE SBPB est autorisée à stationner sur le domaine public pour effectuer des travaux de branchement d'eau usée, rue Jean Jaurès.

ARTICLE 02 : Du lundi 27 mai 2024 au mercredi 29 mai 2024, la rue Jean Jaurès sera fermée à la circulation.

ARTICLE 03 : L'entreprise SAUR TLE SBPB prendra toutes les dispositions nécessaires, pour que soit assurée la sécurité du chantier.

ARTICLE 04 : Les droits des tiers demeureront préservés.

ARTICLE 05 : La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, 8ème partie approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

ARTICLE 06 : La circulation sera rétablie dès la fin des travaux.

ARTICLE 07 : Le présent Arrêté sera affiché en Mairie de COSNE, ainsi qu'aux extrémités du chantier.

ARTICLE 08 : Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne-Cours-sur-Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT À COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE QUATORZE MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la sécurité
Michel RENAUD

